

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE



CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

17 juin 2025 à 20h30

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Saint-Romain-La-Motte, le 10 juin 2025

Le Maire,
Gilbert VARRENNE



ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
 2. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (13 mai 2025)
 3. Rapport des décisions municipales prises par le Maire depuis la convocation à la séance du 13 mai 2025 en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
 4. Approbation de la convention de service commun « formation à distance des agents » avec Roannais Agglomération
 5. Création d'un emploi permanent
 6. Approbation de la convention de financement « maîtrise de l'énergie » pour le remplacement de deux ventilo-convecteurs à l'école
 7. Approbation de la convention de mise à disposition par le Département de la Loire de la solution « Detoxio » proposée par l'entreprise « Serenicity » au profit de la commune de Saint-Romain-la-Motte
 8. Vote des tarifs du restaurant scolaire et de la garderie au centre de loisirs pour l'année 2025-2026
 9. Autorisation d'affichage de photos Pierre MARTELANCHE sur les bâtiments publics
- Informations et questions diverses

P.S. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre conseiller municipal de son choix pour voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.